



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 26/05/2025

**Membres en exercice
: 10**

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le trois juin l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Florian UGHI, Thierry REGA,
Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Carine DURET

Représentés : Sophie VIAL par Thierry REGA, Jean TATU par
Laurent ROUX

Excusés :

Absents : Sébastien ROUX

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR

**Objet : Demande de subvention à l'État pour la démolition et l'aménagement du site des
Mélèzes - scénario 1 lot à bâtir - DE_2025_016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020/06/02 du Conseil municipal du 13 juillet 2020 donnant délégation au
Maire de certaines attributions ;

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a été accompagné, par le biais de
l'ANCT, dans la réalisation d'une étude de faisabilité préalable sur la requalification de la friche
des Mélèzes.

Cette étude a pour objectif d'apporter à la commune des éléments pour la prise de décisions sur le
devenir de ce site.

La commune souhaite se positionner sur la réalisation du scénario 1 - terrain à bâtir

Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de
l'État au titre du fond friche selon le plan de financement ci-dessous, les montants sont exprimés
en HT:

Coût total de l'opération : 1 859 249,00 €

Autofinancement commune 20% : 371 850, 00 €

Déficit sur opération : 1 476 689,00 €

Recettes sur opération : 382 560,00 €

Subvention État Fonds Vert friche : 1 104 839, 00 €

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/06/2025 004-210402400-20250603-DE_2025_016-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'État à hauteur de 1 104 839,00 € HT ;

AUTORISE Mr Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire



Laurent ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/06/2025
004-210402400-20250603-DE_2025_016-DE